

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Séance du 28 juin 2018

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, Dominique BARRAT, Marielle BRUNET, Pierre EYMERY, Jacqueline AYMOZ, Adrien CHOLLAT, Dominique GOVAERTS, Anthony MAHE, Richard MEYER, Nadine ROUX.

POUVOIRS : David BILLON LAROUTE a donné pouvoir à Thierry BEAUFORT
Joëlle RAMBAUD a donné pouvoir à Michel CUDET
Michel KRYSTLIK a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT

SECRETAIRE : Jacqueline AYMOZ

En exercice : 17 Présents : 14 Votants : 17

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté après remarques faites. (voir ci-dessous)

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire a ouvert la séance en faisant le point sur les dossiers d'actualité :

Compte rendu précédent :

Suite à la sollicitation de Jacqueline AYMOZ, se rapportant à son intervention dans le cadre du SEDI sur le compteur Linky, qui n'a pas fait l'objet d'une précision dans le compte-rendu car il n'était pas à l'ordre du jour, je vous propose que l'on rajoute son questionnement en l'inscrivant dans le compte-rendu. Ce nouveau compteur qui est en cours d'installation à l'échelon national par le groupe Enedis, suscite de nombreuses interrogations : obligation ou non d'accepter sa mise en place ; avantages et inconvénients pour les consommateurs ; en effet, des réunions d'information se tiennent, organisées par divers collectifs, sachant que des consommateurs ont fait état d'incidents. Je confirme que ce sujet n'est pas de la compétence de la commune et à titre d'exemple, la délibération de la commune de Réaumont qui voulait interdire la pose de ces compteurs, a été déboutée. De nombreuses interrogations persistent qui n'obtiennent pas de réponse. Il n'est pas exclu que nous mettions ce problème au débat à Saint Geoire en Valdaine dans la mesure où les administrés prendront l'initiative de l'organiser.

Ordre du jour :

Si vous en êtes d'accord, je voudrais ajouter deux points à notre ordre du jour, à savoir :

- Validation de la convention de financement du véhicule pour la halte-garderie, c'est le reliquat que nous devons
- Validation du choix du fournisseur des matériels de signalisation

Tour d'horizon :

- Une mauvaise note concernant l'absence remarquée des élus à l'AG de l'association de football, sachant qu'il s'agissait de la dernière séance dirigée par son président Gérard Louvat, démissionnaire.

J'ai envoyé un petit mot d'excuse et j'ai proposé de tenir une petite collation en son honneur afin de le remercier de toutes les années qu'il a passées à la tête de cette association.

N'oubliez pas, ce vendredi 29 juin, le concours de pétanque traditionnel du Club Nautique qui intronise ainsi l'été.

- Je vous rappelle qu'à partir du 9 juillet, les containers semi-enterrés et enterrés seront opérationnels. Cela veut dire que les anciens bacs seront retirés et que les habitants du centre bourg devront amener leurs ordures dans ces nouveaux dispositifs.

Piscine :

Le maître-nageur a pris en mains la gestion des bassins et la surveillance des séances des scolaires. Les nageurs du club nautique ont démarré l'entraînement avec lui ainsi que des cours aux particuliers. Nous avons eu une frayeur concernant le régulateur électronique d'approvisionnement en chlore. Il a été remplacé et cela nous coûte de l'ordre de 7 000€.

Le gérant de la buvette de la Combe est désigné. Il s'agit de Monsieur BEGDOLL, il louera également l'appartement communal pour un montant de 300€/mois.

CMJ :

Jacqueline et ses jeunes élus assisteront aux débats de la commission Ressources & Moyens ce prochain mardi, 3 juillet à partir de 18h. Les jeunes se verront remettre un diplôme du jeune citoyen le lundi 2 juillet à partir de 17h30. Jacqueline AYMOZ qui organise tout cela vous en dira plus.

Don du sang :

Jacqueline a bien avancé son panneau d'informations à ce sujet. De plus, elle entre dans l'enveloppe allouée par M. Bury, responsable local.

PLU :

Nous validerons ce soir le choix du cabinet d'études pour le SPR (site patrimonial remarquable). Sachant qu'une réunion très importante se tiendra le 10 juillet, il s'agira du véritable démarrage de l'opération. Patrice vous en dira un peu plus dans quelques instants. Je saisis l'opportunité pour vous informer que nous reprendrons le dossier révision du PLU dès fin première quinzaine d'octobre.

Pour information, nous avons rencontré le sous-préfet, M. Thomas MICHAUD dans le cadre de l'installation d'une Maison de Services au Public (MSAP) qui rassemblerait tous les services dispersés à Saint Geoire en Valdaine (assistantes sociales, puéricultrice, PMI, PLIE, relais-emploi, maison de l'emploi, la Poste et autres...). La démarche est entreprise au niveau des vice-présidents du département. Nous avons l'engagement du sous-préfet à soutenir le projet auprès des instances parisiennes. Aujourd'hui en conseil de surveillance de l'hôpital, nous avons reçu le feu vert pour l'utilisation éventuelle du 2^{ème} étage du bâtiment Poncet, au-dessus du cabinet médical. Dossier à suivre...

ENFIN, je rappelle que le 3 septembre, M. BRET, président de la CAPV, sera à SGV pour rencontrer les élus. Il sera accompagné de vice-présidents. Je vous ai déjà adressé le dernier rapport de diagnostic du territoire, à consulter d'ici le 3 septembre.

Dates des prochains conseils et réunions :

- Conseil municipal : 13 septembre à 19h15
- Lancement SPR : 10 juillet à 18h30
- Rencontre Président de la CAPV : 3 septembre à 19h

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ Administratif

✓ Bâtiment « CASINO », place Chaize

Il est rappelé à l'assemblée que le projet d'acquisition du tènement immobilier cadastré section AN numéro 185 au prix de 45 000 € HT (propriété de AEW IMMOCOMMERCIAL) par le biais du portage foncier a été présenté en séance du 23 novembre 2017. Pour rappel, ce projet a pour objectif d'installer Monsieur Martin, gérant du commerce « Aux Rôtis du Coin » sur la commune au rez-de-chaussée du bâtiment et de réhabiliter les étages en logements, ceci dans le cadre de la politique communale de soutien à l'activité économique et de renouvellement urbain.

Monsieur le Maire a donc sollicité par courrier du 24 novembre 2017 la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais afin de saisir l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL du Dauphiné), pour porter ce projet d'acquisition. L'EPFL du Dauphiné a délibéré favorablement, en séance du Conseil d'administration du 20 décembre 2017 pour l'acquisition dudit immeuble pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire demande à présent au conseil municipal de prendre une délibération de saisine de l'EPFL du Dauphiné pour le portage foncier de l'immeuble d'une durée de 10 ans, pour un prix d'achat de 45 000 € HT, ainsi que d'une enveloppe financière destinée au financement de travaux de proto-réhabilitation pour un montant approximatif de 60 000 € à minima.

Décision : accepté à l'unanimité

✓ Convention de financement du remplacement du véhicule sinistré de la Halte-Garderie Itinérante

Suite au sinistre du véhicule affecté à la Halte-Garderie Itinérante de la Valdaine, survenu en 2017, l'ADMR et les communes ont dû remplacer le véhicule et le matériel pour garantir la poursuite de l'activité halte-garderie itinérante sur la Valdaine.

Il est proposé de signer une convention, dans laquelle les 8 communes de la Valdaine qui financent le service la halte-garderie itinérante, géré par l'ADMR de St Geoire en Valdaine, s'engagent à financer le remplacement du véhicule et du matériel pédagogique, de puériculture et d'équipement qui avait fait l'objet d'une liste détaillée dans le projet de financement, suite à leur destruction lors de l'incendie en 2017.

Le coût global de remplacement du véhicule sinistré s'élève à 33 236,51€.

Selon la clé de répartition, votée en conseil de gestion le 5 mars 2018, la commune de St Geoire en Valdaine aura 459,01 € à charge.

Décision : accepté à l'unanimité

✓ Finances

✓ Décisions modificatives

A l'appui des décisions modificatives, un point financier a été présenté à l'assemblée à l'aide des documents budgétaires utilisés dans le cadre de la préparation 2018 : le tableau de bord est respecté.

Le conseil municipal a décidé de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

DM n°1 Fonctionnement

CREDITS à OUVRIR

Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
65	657362		CCAS	8 000,00
				8 000,00

CREDITS à REDUIRE

Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
022	022		Dépenses imprévues	-8 000,00
				- 8 000,00

DM n°2 Investissement

CREDITS à OUVRIR

Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
204	204181	83	Autres Org. Publics – Biens mobiliers, matériels	23 800,00
				23 800,00

CREDITS à REDUIRE

Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-23 800,00
				- 23 800,00

Décision : validées à l'unanimité

✓ Signalisation Locale d'Information : choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de mettre à jour la signalisation locale d'information et par conséquent fait appel à des sociétés en capacité de répondre aux cahiers des charges rédigé pour ces travaux.

Après réception des offres et analyse, il est proposé de retenir la société PUB ALPES, de Moirans, pour la fourniture et la pose de signalisation verticale.

Le montant du marché est de 16 324,63 € HT pour la tranche ferme et de 11 722,61 € HT pour la tranche conditionnelle.

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ Mise à disposition terrain communal pour NRO

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, dont la commune de Saint Geoire en Valdaine est membre, a été informée des modalités de mise en œuvre du réseau et sollicitée pour le montage financier de cette opération.

Pour la constitution du RIP Isère THD, le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des Nœuds de Raccordement Optique (NRO), bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux.

Après échange et avis, il ressort que la parcelle, section AE numéro 206 située sur la commune de Saint Geoire en Valdaine est la mieux positionnée et que le Département a demandé à notre collectivité de lui céder une partie de cette parcelle sur une emprise de 150 m² environ.

Le Département souhaite que la cession soit effectuée à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public du projet et du surcoût pour les collectivités en cas de cession aux conditions du marché.

Le Département prendra en charge la totalité des frais afférents à cette cession, dont les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif.

La délibération actant cette cession, et visant l'avis du Service de France Domaines ne pourra être prise qu'après les formalités de consultation dudit service et de réalisation du document d'arpentage.

Cependant, afin de permettre au Département de commencer ces travaux au plus vite, la commune peut autoriser le Département à prendre possession par anticipation de la parcelle nécessaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette cession et de l'autoriser à signer les documents afférents.

Décision : accepté à l'unanimité

- ✓ Validation mission maîtrise d'œuvre « montée des trois pierres

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le plan d'investissements, les travaux d'amélioration de la montée des 3 Pierres sont inscrits après une étude de faisabilité réalisée en 2015.

Il est proposé aujourd'hui de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la montée des trois Pierre afin d'entrer en phase de réalisation.

Le Cabinet ETEC, de Meylan, a fait une offre de maîtrise d'œuvre chiffrée à 9 649,92 € HT.

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

- ✓ Commission Urbanisme du 26 juin 2018

CERTIFICATS D'URBANISME

CUa 38 386 18 20040 – réceptionné le 4 juin 2018

Demandeur : M^e Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : Le Paradis

Objet : vente Fornes / Garrel

Section (s) / Parcelle (s) : AC 107 – AC 109 – AC 110 – AC 153

Zonage :

AC 107 – AC 109 – AC 153 = Ab1

AC 110 = Nhb1

CUa 38 386 18 20041 – réceptionné le 7 juin 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Choché le Paris

Objet : vente Chu / Bruyer

Section (s) / Parcelle (s) : AL 179 – AL 180

Zonage : Ub

CUa 38 386 18 20042 – réceptionné le 7 juin 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Choché le Paris

Objet : Consorts Veyre

Section (s) / Parcelle (s) : AI 182

Zonage : Ub

CUa 38 386 18 20043 – réceptionné le 18 juin 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs

Objet : vente Consorts Cavillon / Tasalp - Boucherba

Section (s) / Parcelle (s) : AL 201

Zonage : Ubb2 et Uba

CUa 38 386 18 20044 – réceptionné le 18 juin 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Gaité

Objet : vente Consorts Trouilleux / Coulon - Charat

Section (s) / Parcelle (s) : AM 37 – AM 38

Zonage : Uab4

CUa 38 386 18 20045 – réceptionné le 18 juin 2018

Demandeur : M^e Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : Pivonnière

Objet : vente succession Seigle / Boudet-Molasse

Section (s) / Parcelle (s) : AI 135 – AI 137

Zonage :

AI 135 = As

AI 137 = A

CUa 38 386 18 20046 – réceptionné le 4 juin 2018Demandeur : M^e Marc Dubois

Adresse du terrain : Le Roulet

Objet : vente Lesage / Molinie

Section (s) / Parcelle (s) : AS 116 – AS 410

Zonage :

AS 116 = Ub

AS 410 = Ubb1

CUa 38 386 18 20047 – réceptionné le 20 juin 2018Demandeur : M^e Didier Hermann

Adresse du terrain : Le Magnin

Objet : vente Vacandard / Beaufort

Section (s) / Parcelle (s) : AS 43 – AS 45 – AS 225 – AS 305

Zonage : A et As

CUa 38 386 18 20048 – réceptionné le 21 juin 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Boyet

Objet : vente Consorts Delphin-Poulat / Sahli

Section (s) / Parcelle (s) : AW 32 – AW 222

Zonage : Ub et N espace boisé classé

CUb 38 386 18 20049 – réceptionné le 25 juin 2018

Demandeur : L'Immobilière du Lac

Adresse du terrain : Plampalais

Objet : Création de 3 lots à bâtir

Section (s) / Parcelle (s) : AW 102p – AW 200p

Zonage : Ub

CUa 38 386 18 20050 – réceptionné le 22 juin 2018Demandeur : M^e Didier Hermann

Adresse du terrain : Champet

Objet : Vente Berthet / Amiot-Randoulet

Section (s) / Parcelle (s) : AH 251 – AH 269 – AH 270

Zonage : AH 251 = Uaa

AH 269 – AH 270 = AUa

CUa 38 386 18 20051 – réceptionné le 25 juin 2018Demandeur : M^e Amélie Rouard

Adresse du terrain : Plampalais

Objet : Vente Bayon / Lombard

Section (s) / Parcelle (s) : AW 102p – AW 200p

Zonage : Ub

DECLARATIONS PREALABLES**DP 038 386 18 20015 – Réceptionné le 12 mars 2018**

Demandeur : Carmen Valenzuela

Adresse du terrain : place André Chaize

Objet : création d'une terrasse et mise en place d'un garde-corps / transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 179

Zonage : Ubb4

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France avec prescriptions et de la commission**DP 038 386 18 20025 – Réceptionné le 11 avril 2018**

Demandeur : Marie-Cécile Chollat-Rat

Adresse du terrain : place André Chaize

Objet : ravalement façade / remplacement d'un escalier

Section (s) / Parcelle (s) : AL 125

Zonage : Ub

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France avec prescriptions et de la commission

DP 038 386 18 20031 – Récépissé le 7 mai 2018

Demandeur : Olivier Maurice

Adresse du terrain : rue Pasteur

Objet : repassage de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 248

Zonage : Uab1

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission

DP 038 386 18 20032 – Récépissé le 23 mai 2018

Demandeur : Elodie Aubert

Adresse du terrain : Le Magnin

Objet : ravalement des façades, changement des menuiseries, création de fenêtres de toit, agrandissement d'une ouverture

Section (s) / Parcelle (s) : AS 38

Zonage : Nh et A

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France avec prescriptions et de la commission

DP 038 386 18 20033 – Récépissé le 31 mai 2018

Demandeur : Denis Blanc-Mathieu

Adresse du terrain : La Glacière

Objet : construction d'un garage attenant à l'habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AE 26

Zonage : Nh

Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20034 – Récépissé le 5 juin 2018

Demandeur : Jean Brestaz

Adresse du terrain : La Martinette

Objet : ravalement des façades

Section (s) / Parcelle (s) : AL 40

Zonage : Nh

Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20035 – Récépissé le 7 juin 2018

Demandeur : Noël Chollat-Namy

Adresse du terrain : Lotissement « La Delphinière »

Objet : abri de jardin

Section (s) / Parcelle (s) : AW 346

Zonage : Ub

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission

DP 038 386 18 20036 – Récépissé le 8 juin 2018

Demandeur : Robert Balthazard

Adresse du terrain : Basset

Objet : portail

Section (s) / Parcelle (s) : AP 241

Zonage : Nh et Nhb1

Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20037 – Récépissé le 18 juin 2018

Demandeur : Stéphane Cacciato

Adresse du terrain : Les Hôpitaux

Objet : portail / clôture

Section (s) / Parcelle (s) : AX 183

Zonage : Nh

Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20038 – Récépissé le 22 juin 2018

Demandeur : Marie-Carmen Casali

Adresse du terrain : La Lambertière

Objet : portail / clôture

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 183

Zonage : Ub

Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20039 – Récépissé le 25 juin 2018

Demandeur : Cabinet Sintégra pour le compte de Mme Bayon

Adresse du terrain : Plampalais

Objet : création de deux lots (lot A : 4011m² de terrain nu // lot B : 1421m² habitation existante + jardin)

Section (s) / Parcelle (s) : AW 102p – AW 200p

Zonage : Ub

Instruction en cours

DP 038 386 18 20040 – Récépissé le 25 juin 2018

Demandeur : Bruno Labourdette

Adresse du terrain : Choché le Boucain

Objet : repassage de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AK 22

Zonage : Nhb1

Avis favorable de la commission

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 38 386 18 20001 – Récépissé le 23 février 2018

Demandeur : Régis Cleyet-Merle

Adresse du terrain : Grosset

Objet : extension de la maison

Section (s) / Parcelle (s) : AD 233

Zonage : Nh

Demande de pièces complémentaires sollicitées par le service instructeur

PC 38 386 18 20002 – Récépissé le 27 février 2018

Demandeur : Pierre-Olivier Sanner

Adresse du terrain : Le Petit Consuoz

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AV 200 – AV 201

Zonage : Ne

PC délivré le 1^{er} juin

PC 38 386 18 20003 – Récépissé le 4 juin 2018

Demandeur : GAEC de la Cascade

Adresse du terrain : Rozier

Objet : extension bâtiments agricole existants

Section (s) / Parcelle (s) : AV 30

Zonage : A

Instruction en cours

PERMIS DE DEMOLIR

PD 38 386 18 20001 – Récépissé le 15 mai 2018

Demandeur : SCI de Plampalais

Adresse du terrain : rue de la Rochette

Objet : démolition d'un hangar dans sa totalité

Section (s) / Parcelle (s) : AM 187

Zonage : Ueb2

Instruction en cours

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M^e Glaize

Adresse du terrain : impasse des Vignes

Section (s) / Parcelle (s) : AS 116 – AS 410

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : route du Paris

Section (s) / Parcelle (s) : AL 179 – AL 180

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : route du Bourg
Section (s) / Parcelle (s) : AM 37 – AM 38
Pas d'exercice du droit de préemption

Me Amélie Rouard

Adresse du terrain : route de St Sulpice
Section (s) / Parcelle (s) : AW 102p – AW 200p
Pas d'exercice du droit de préemption

Me Didier Hermann

Adresse du terrain : route de Savoie
Section (s) / Parcelle (s) : AH 251 – AH 269 – AH 270
Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : route de St Sulpice
Section (s) / Parcelle (s) : AW 32 – AW 222
Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs
Section (s) / Parcelle (s) : AL 201
Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : Place André Chaize
Section (s) / Parcelle (s) : AN 185
Pas d'exercice du droit de préemption

- ✓ PLU : Site Patrimonial Remarquable (SPR), validation de la mission d'études

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise le 22 mars 2018 de lancer la procédure de création d'un site patrimonial remarquable à Saint Geoire en Valdaine.

L'appel à candidature pour la mission d'étude de création d'un site patrimonial remarquable a été lancé et l'échéance de remise des offres était fixée au 28 mai à 12h.

L'analyse effectuée par les représentants de la commune accompagnés du Pays d'art et d'histoire du Pays Voironnais, du conseil départemental et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles permet de proposer la candidature du collectif CAP'Territoires, de Grenoble.

Une mission phasée sur 22 mois pour un montant de 20 300 € HT en tranche ferme et 13 630 € HT pour la tranche conditionnelle.

Une demande de subvention sera faite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Décision : accepté à l'unanimité

POLE SCOLAIRE – CULTURE

- Points d'information de la commission Scolaire

ÉCOLES

Les effectifs des classes pour la rentrée ont été évoqués lors des derniers conseils d'écoles :

68 enfants pour la Lambertière avec l'accueil de 6 enfants de 2,5 ans.

129 enfants pour Val'Joie. Une baisse des effectifs est par contre à prévoir à la rentrée 2019. En effet 31 CM2 quitteront l'école pour le collège alors que 20 GS arriveront en classe de CP.

Les différents projets réalisés dans l'année ont été présentés ainsi que ceux envisagés pour l'année scolaire 2018-2019.

CMJ

- ✚ Comme cela a été évoqué en introduction, les jeunes conseillers seront reçus le 3 juillet par le Président du Pays Voironnais, Jean Paul BRET avant d'assister à la commission Ressources et Moyens.
- ✚ Les jeunes conseillers se verront remettre le diplôme du jeune citoyen le lundi 2 juillet à 17h30 en mairie.
- ✚ Le visuel du projet de totem avec le don du sang est présenté. Le menuisier proposera une réalisation pour la pose place Chaffardière. La proposition est validée.

➤ Points d'information de la commission Culture

Le lancement du festival du film court sera organisé le 5 juillet 2018 à la Boîte à Images à 18h.

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

✓ Commission Environnement du 12/06/2018
Rapport de Pierre EYMERY et Patrice MORTREUIL

✓ Commission Mobilité du 13/06/2018
Rapport de Dominique GOVAERTS

✓ Pays Voironnais : fonds de concours aménagement collecte des ordures ménagères

Le Pays Voironnais exerce des missions de service public pour le compte de ses communes membres et doit prendre régulièrement des mesures visant à améliorer la sécurité des usagers et des personnels dans l'exercice des leurs fonctions.

C'est ainsi qu'un plan d'actions a été engagé depuis plusieurs années dont l'objectif est de supprimer les marches arrière des camions sur l'ensemble des 31 communes du Pays Voironnais desservies.

Conscients que la suppression de certaines marches arrière nécessite des aménagements spécifiques, le Pays Voironnais propose depuis septembre 2016 une aide aux communes sous forme de fonds de concours.

A ce titre, certains aménagements sont éligibles comme les conteneurs enterrés.

L'aide du Pays Voironnais versée à la commune contribuant au financement de l'aménagement ne peut excéder 50 % du montant HT des travaux dans la limite de 9000 €.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'équipe de conteneurs enterrés place Bonnin et semi-enterrés à la Combe du Versoud pour un montant HT des travaux de 19 985 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Fonds de concours pour des aménagements dans le cadre de la suppression des marches arrière de la collecte des ordures ménagères de la CAPV pour la mise en place de conteneurs enterrés place BONNIN et semi-enterrés à la Combe du VERSOUD

Décision : accepté à l'unanimité